

Masseurs-kinésithérapeutes : L'Ordre défend l'accès direct



© 2019 Les Echos Publishing

Pour l'Ordre, l'accès direct consisterait à pouvoir consulter un kinésithérapeute en première intention, sans avoir besoin d'une prescription médicale. Après examen, le kiné pourrait alors selon les cas soit prendre en charge le patient, soit le réorienter vers un médecin ou un autre spécialiste si son cas ne relève pas de ses compétences. Cet accès direct serait parfait pour traiter la petite traumatologie (entorses, lumbago, torticolis, rééducation vestibulaire pour les vertiges positionnels paroxystiques bénins...).

Dans les pays qui ont mis en place ce système, les bénéfices pour les patients sont nets : un accès plus rapide aux soins, une réduction de la prise d'antalgiques, une diminution du nombre d'examens complémentaires, une meilleure qualité récupérationnelle, davantage de satisfaction des patients... et donc pour la Sécurité sociale un coût de prise en charge moins élevé ! L'Ordre souhaiterait que l'accès direct fasse l'objet d'expérimentations afin notamment de désengorger, par la même occasion, les urgences et les cabinets des généralistes.

© 2019 Les Echos Publishing